

Page accueil

SDAGE et PGRI

Ces plans de gestion couvriront la période 2022 - 2027.

Leurs objectifs :

**Le bon état des eaux et la prévention des inondations
en Guadeloupe et à Saint-Martin**

Votre avis compte !

**Du 15 mars au 15 septembre 2021 dans le cadre de la consultation du public,
ces documents sont mis à votre disposition
et vous pouvez répondre à un questionnaire anonyme en cliquant ici.**

Page 1 questionnaire

* **Le SDAGE**, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, définit la politique à mener pour stopper la détérioration et atteindre le bon état de toutes les eaux (cours d'eau, plans d'eau, eaux littorales et nappes souterraines). Révisé tous les 6 ans, il fixe les conditions pour concilier le développement et l'aménagement des territoires avec les objectifs de préservation et de restauration des milieux aquatiques. - [En savoir plus](#)

* Le SDAGE est accompagné d'un **programme de mesures** identifiant les actions concrètes à mener pour atteindre les objectifs fixés, ainsi que de documents d'accompagnement et d'un rapport d'évaluation environnementale. - [En savoir plus](#)

* Le plan de gestion du risque inondation (PGRI) vise à prévenir et gérer les risques d'inondation en définissant les priorités stratégiques à l'échelle de grands bassins hydrographiques. - [En savoir plus](#)

Les questions portent sur cinq sujets « phares » du SDAGE :

- **1 - La gouvernance et la place de l'eau dans l'aménagement du territoire ;**
- **2 - La gestion quantitative de la ressource ;**
- **3 - La réduction de la pollution des eaux, pour la santé publique et la protection des milieux naturels ;**
- **4 - L'assainissement ;**
- **5 - Les milieux aquatiques.**

Page 2 questionnaire

Orientation 1 : Gouvernance et aménagement

Q1/ Comment vous estimez-vous informé-e sur les sujets liés à l'eau ?

(1 réponse possible)

- Très bien informé-e
- Assez bien informé-e
- Mal informé-e
- Pas informé-e
- Je n'ai pas d'avis

Q2/ Êtes-vous satisfait-e du service qui vous est rendu en matière d'eau potable et d'assainissement ?

(1 réponse possible)

- Tout à fait

- Assez
- Peu
- Pas du tout
- Je n'ai pas d'avis

Les services publics de l'eau et de l'assainissement connaissent une crise sévère depuis quelques années. Une des réponses du territoire est la mise en place d'une structure unique de gestion de l'eau potable et de l'assainissement, qui devrait être effective au démarrage du SDAGE en 2022.

Le SDAGE a pour objectif d'accompagner sa mise en place et de coordonner les financeurs et les décideurs à travers la mise en place d'un contrat de progrès dans le cadre du « plan eau DOM ».

Q3/ Selon vous, la mise en place d'une structure unique de l'eau est :
(1 réponse possible)

- Nécessaire et prioritaire
- Importante
- Secondaire
- Sans intérêt
- Je n'ai pas d'avis

Q4/ Sur quels sujets relatifs à l'eau souhaiteriez-vous être davantage informé-e ?
(deux lignes maximum)

.....
.....

Orientation 2 : Gestion quantitative de la ressource

Q5/ Afin d'avoir accès à l'eau en quantité suffisante, le SDAGE prévoit les actions ci-dessous. Classez-les dans l'ordre d'importance (1 étant la plus importante à vos yeux).

- Mieux connaître les volumes d'eau disponibles et les volumes prélevés
- Protéger les captages d'eau potable sensibles aux pollutions agricoles
- Sécuriser les captages vis-à-vis du tarissement, des coupures d'eau, des risques naturels, etc.
- Réduire les fuites sur les réseaux d'eau potable
- Étudier la valorisation des eaux pluviales

Orientation 3 : La réduction de la pollution des eaux, pour la santé publique et la protection des milieux naturels

Q6/ Les actions prévues pour préserver la qualité de l'eau sont présentées ci-dessous. Classez-les dans l'ordre d'importance (1 étant la plus importante à vos yeux).

- Étudier le risque de transfert de chlordécone par l'irrigation
- Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires en accompagnant l'évolution des pratiques agricoles
- Régulariser les ouvrages de prélèvement d'eau potable
- Renforcer la filière de récupération de produits phytosanitaires non utilisables et d'emballages vides
- Améliorer l'équipement agricole pour éviter les pollutions accidentelles

Orientation 4 : Réduire les rejets et améliorer l'assainissement

Q7/ La qualité de l'eau qui retourne dans le milieu naturel est très importante pour la biodiversité, la salubrité et la santé publique. Afin d'assurer cette qualité, les actions suivantes sont proposées.

Classez-les dans l'ordre d'importance (1 étant la plus importante à vos yeux).

- Sensibiliser les porteurs de projet (aménagement, industries...)
- Améliorer le système de collecte des eaux usées
- Améliorer le fonctionnement et l'entretien des stations d'épuration
- Valoriser les sous-produits issus de l'assainissement (boues de station d'épuration, etc.)
- Faire l'inventaire des rejets en mer
- Limiter les rejets industriels

Orientation 5 : Préserver et restaurer des milieux aquatiques

Q8/ Les actions suivantes visent à préserver et restaurer les milieux aquatiques, tout en limitant le risque d'inondation.

Classez-les dans l'ordre d'importance (1 étant la plus importante à vos yeux).

- Améliorer la connaissance de nos milieux aquatiques
- Supprimer ou aménager les obstacles (barrages, prise d'eau, etc.) à l'écoulement des cours d'eau
- Préserver les zones humides
- Garder la mobilité des cours d'eau, ravines, canaux, pour limiter les risques inondation et protéger les milieux
- Préserver les milieux côtiers
- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes

Questions générales

De manière générale, les mesures sont financées par les maîtres d'ouvrages qui les mettent en œuvre sur leurs fonds propres, aidés dans une grande partie des cas par :

- > Les fonds européens ;
- > L'Office de l'eau dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissement (PPI) ;
- > L'Office français de la biodiversité (OFB) dans le cadre notamment de la solidarité inter-bassins ;
- > L'État ;
- > Les collectivités régionale et départementale.

Certaines mesures de base s'appliquent par voie réglementaire aux frais du maître d'ouvrage.

Les principaux maîtres d'ouvrages pouvant être distingués sont les collectivités, les agriculteurs et les industriels. De manière plus marginale, certaines mesures peuvent être mises en place directement par l'État ou des particuliers.

Q9/ Atteindre les objectifs du plan de gestion des eaux suppose de maintenir les dynamiques territoriales, les contraintes réglementaires et l'effort financier actuels.

Les moyens proposés pour les atteindre vous semblent-ils adaptés ?

(1 réponse possible)

- oui
- non
- je n'ai pas d'avis

Q10/ Au vu des mesures proposées, le plan de gestion des eaux vous semble-t-il adapté pour répondre aux enjeux identifiés liés à l'eau ?

(1 réponse possible)

- oui
- non
- je n'ai pas d'avis

Q11/ Avez vous des remarques ou propositions ?

(2 lignes maximum)

.....
.....

⇒ **Suite et fin du questionnaire**

Page 3 questionnaire

Avant de clore le questionnaire, merci de bien vouloir nous donner quelques renseignements sur vous :

Code postal de votre commune :

Vous avez :

- moins de 25 ans
- entre 26 et 35 ans
- entre 36 et 65 ans
- plus de 65 ans

Vous êtes :

- un homme
- une femme

Quelle est votre profession ? (cochez une seule réponse)

- Agriculteur(trice)
- Artisan, commerçant (e) ou chef(fe) d'entreprise
- Employé (e)
- Ouvrier(ière)
- Profession libérale , cadre supérieur
- Sans activité professionnelle
- Élève ou étudiant (e)
- Retraité (e)
- Autre (préciser)

Merci d'avoir répondu !